

ARRIVÉ le

10 OCT. 2013

Sous-Préfecture de Vouziers  
2013/83

Département des ARDENNES  
Arrondissement de VOUZIERS  
*Communauté de Communes de l'Argonne  
Ardennaise*

Paraphe :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

***Délibération n° DC2013/60***

Nombre de membres :

En exercice : 126

Présents : 64

Votants : 74 (Dont 10 pouvoirs)

POUR : 74 (100 %)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le trente septembre deux mille treize, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 23/09/2013

M. Frédéric MATHIAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Geneviève ALEKSANDER ; Dominique ARNOULD ; Isabelle BECHARD ; Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Françoise CAPPELLE ; Geneviève COSSON ; Marie-Hélène DEVER ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Ghislaine GATE ; Brigitte GERARD ; Elisabeth HAQUIN ; Ghislaine JACQUET ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Marie-Hélène MOREAU ; Marie-Paule MULLER ; Chantal PETITJEAN ; Chantal PIEROT ; Gisèle PIERSON ; Messieurs Michel ADIN ; Régis ANDRE ; Tony BESANCON ; René BOCQUET ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; René BRUAUX ; Roland CANIVENQ ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Frédéric Courvoisier-Clément ; Dominique DANNEAUX ; Luc DECORNE ; Pierre DEFORGES ; Jean-Michel DELAHAUT ; René FRANCCART ; Patrick FRANCOIS ; Jean-Noël GARREZ ; Christophe GIOT ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Philippe HENRY ; Hervé LAHOTTE ; Francis LAUNOY ; Denis LEFORT ; Jean-Paul MAILLART ; Frédéric MATHIAS ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Guy PAYEN ; André POULAIN ; Guillaume QUEVAL ; Thierry RENAUX ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT ; Pierre THIERY ; Bernard WISNIEWSKI

Représentés : Madame Suzanne RAULIN donne pouvoir de vote à Madame Josette BESTEL ; Monsieur Claude ANCELME donne pouvoir de vote à Madame Françoise CAPPELLE ; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à Monsieur Francis SIGNORET ; Monsieur Francis CANNAUX donne pouvoir de vote à Madame Gisèle PIERSON ; Monsieur Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Madame Pascale MELIN ; Monsieur Jacques MACHAULT donne pouvoir de vote à Monsieur Luc DECORNE ; Monsieur Raoul MAS donne pouvoir de vote à Monsieur Claude MOUTON ; Monsieur Michel MAYEUX donne pouvoir de vote à Madame Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Monsieur Jean-Yves PIC donne pouvoir de vote à Monsieur Gildas THIEBAULT ; Monsieur Patrick BROUILLON donne pouvoir de vote à Monsieur Michel COLIN.

**OBJET : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT CONCERNANT LA RENOVATION  
DE LA SCENOGRAPHIE DU PARC ARGONNE DECOUVERTE**

Vu la délibération n°2011/94 du Conseil de Communauté du 13/10/2011 approuvant le programme d'aménagement du Parc Argonne Découverte 2012/2015, notamment la rénovation de la scénographie, et son plan de financement

Vu la délibération n°DC2013/38 du Conseil de Communauté du 27 mai 2013 validant l'avant-projet définitif de la scénographie proposée par le cabinet Harmatan et chargeant le Président de mener la procédure de consultation ;

Considérant l'attribution des marchés de rénovation de la scénographie du Parc Argonne Découverte ;

Considérant la nécessité de modifier le plan de financement de cet aménagement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté MODIFIE le plan de financement de la rénovation de la scénographie du PAD comme suit :

.../...

Travaux	HT	<b>1 126 961,86€</b>
Maitrise d'œuvre	HT 16%	<b>176 032,00 €</b>
Total HT		<b>1 302 993,86€</b>
ETAT	assiette : HT	<b>995 780,00 €</b>
	aide	<b>229 502,60 €</b>
	taux	<b>23,05%</b>
CR	assiette : HT	<b>1 155 104,80 €</b>
	aide	<b>173 266,00 €</b>
	taux	<b>15,00%</b>
CG	assiette : HT	<b>995 780,00 €</b>
	aide	<b>140 000,00 €</b>
	taux	<b>14,06%</b>
FEADER	assiette : HT + MO HT	<b>1 299 407,48 €</b>
	aide maxi 100 000 €	<b>255 506,00 €</b>
	taux maxi 40%	<b>19,66%</b>
Total aides	aide	<b>798 274,60 €</b>
	taux sur total HT	<b>61,43%</b>

- CHARGE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Francis SIGNORET